

Au Tribunal Administratif fédéral à Saint-Gall pour M. le président du collège William Waeber, David R. Wenger, Elimina Antonioni Luftensteiner, juges, Léa Hemmi, greffière du requérant d'asile Alexander Kiriyatskiy

Je m'appelle Alexander Kiriyatskiy. Je suis né le 11 mai 1970 en URSS. Mon dossier du requérant d'asile en Suisse a le numéro 752093, celui-ci de pers. est 173224547.0 par la référence du SEM. Je ne prie pas le Tribunal administratif de Saint-Gall d'utiliser ma réponse au SEM <https://www.m310014.uqam.ca/TAF.pdf> - <https://www.m310014.uqam.ca/TAF.htm> pour me présenter l'asile politique en Suisse. En outre, je prie beaucoup de valider mon analyse de 14 erreurs du traducteur afin d'annuler définition du TAF qui affirme que j'ai quelques «troubles psychiques», car je ne les avais jamais eu. Si ma capacité de discernement avait eu son niveau inférieur, je n'aurais jamais pu soutenir mon Master à l'Université de Trente et je n'aurais pas pu exécuter toutes les exigences de ma deuxième année académique à l'Ecole doctorale de l'Université de Strasbourg en 2009. À Berne, mon inquiétude était liée avec les traductions incorrectes, en allemand, de mes réponses. Je vous prie beaucoup d'accepter mon analyse des 14 erreurs qui ont obligé le TAF à m'attribuer les affirmations que je n'ai pas dit pendant mon audience dans le bâtiment du SEM en 2014. Le 28 juin 2018, le SEM a reçu le message du TAF pour déterminer «l'éventuelle existence des troubles psychiques et ma capacité de discernement». Le TAF avait invité à faire établir l'état de ma santé psychique par mon médecin M. Lilian JURJIU. Ce dernier ne a pas pu envoyer, au SEM, sa définition de mon statut général et mes fonctions psychiques. M. Lilian JURJIU n'est que le médecin généraliste. Celui-ci n'avait aucun droit de évaluer les acceptes qui se trouvent en dehors de sa spécialité. C'est la raison pour laquelle le 28.06.2018, M. Lilian JURJIU avait cherché quelque psychiatre qui pouvait discuter avec moi et définir mon état depuis le 29 juin jusqu'au 15 juillet 2018. M. Lilian JURJIU a trouvé un seul psychiatre. Il s'appelle Roduit Paul-Bernard. Ce médecin a fixé ma visite chez lui, à la rue de Venise 3B 1870 à Monthey, le 10 juillet à 15 00. Son analyse de mon état psychique est suivante:

*Docteur
Paul-Bernard Roduit
Psychiatre et Psychothérapeute FMH
Rue de Venise 3B
1870 Monthey
■ 024/471.72.43
Fax 024/471.72.46*

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
N572093
Quellenweg 6
3003 Berne -Wabern

Monthey, le 12 juillet 2018

*Monsieur Alexander Kiriatskiy
né le 11.05.1970
Dossier N 572093*

Certificat médical

Le Docteur L. Jurju médecin traitant de la personne susmentionnée me l'a adressé pour une évaluation psychiatrique. Je l'ai examinée le 10 juillet 2018.

Je ne reviendrai pas sur l'histoire compliquée de Monsieur Kiriatskiy qui vous est connue. Il n'existe pas d'antécédent psychiatrique dans son anamnèse.

Status psychiatrique :

Monsieur Kiriatskiy est orienté dans le temps et dans l'espace. Il est parfaitement vigile. Il ne présente pas de troubles attentionnels et mnésiques. Le jugement et le raisonnement sont dans la norme. L'observation parle contre une affection cérébrale organique.

Sur le plan thymique, elle n'est pas abaissée. Il n'existe pas de symptôme d'un trouble affectif.

Même si le discours est abondant, il reste cohérent. Les associations d'idées restent bonnes. Il n'y a pas d'indices pour un délire, des hallucinations ou d'autres symptômes de la lignée psychotique.

Au terme de mon investigation je peux conclure à l'absence de maladie et de trouble psychiatrique. Monsieur Kiriatskiy jouit également d'une pleine capacité de discernement.

Docteur P-B Roduit

Copie : D' Lillian Jurju



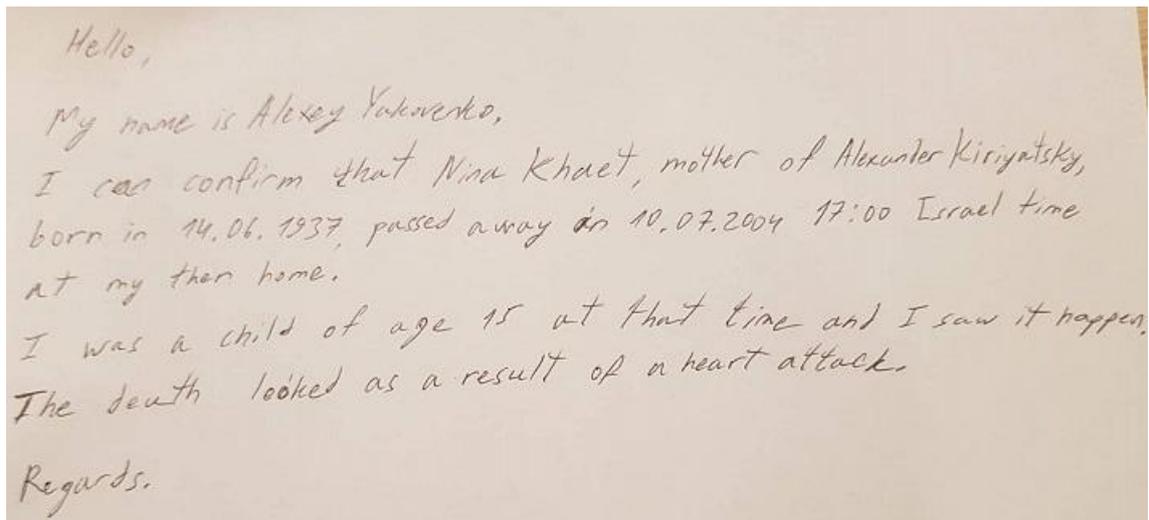
*Avec les compliments
Du Docteur Paul-Bernard Roduit*

Cordiales salutations

Téléphone 024 / 471 72 43

*Rue de Venise 3B
1870 Monthey*

Par le requérant d'asile, j'ai habité et vécu en Suisse depuis le 4 janvier 2012 jusqu'à ce jour. Pendant six ans et demi, je me sentais également et je n'avais aucune nécessité de psychiatre. J'étais d'accord avec toutes les décisions du centre des requérants. Je n'étais jamais stressé malgré l'absence de mon droit sur le travail selon de mon MA qui était soutenu par moi en Italie en 2004. J'ai développé mon master deux en philosophie à l'Ecole doctorale de Strasbourg. Pendant 6 ans et demi, je n'avais aucun conflit avec personne parmi mes voisins ni à Vouvry, ni à Massongex. Je comprenais bien ma circonstance et j'attendais tranquillement la décision de votre pays qui devait déterminer mon destin à travers votre confirmation de mon asile politique. Pour moi, plus chaire est mon organisme stable et ma possibilité d'être égal toujours. Le service d'Etat de migration doit diminuer la quantité des migrants en Suisse. Je n'ai pas dit à mon médecin que le 10 juillet 2004 à 17 00 par le temps israélien et à 15 00 par le temps suisse à Kfar-Saba a décédé ma mère Nina Khaèt qui était née le 14.06.1937. Alexey Yakovenko, le fils des amis de ma mère m'a laissé la confirmation en anglais que, dans leur appartement, ma mère a décédé le 10 juillet 2004 à 17 heures par le temps d'Israël. Son e-mail est nefarious89@gmail.com



Hello,
My name is Alexey Yakovenko,
I can confirm that Nina Khaet, mother of Alexander Kiriyatsky,
born in 14.06.1937, passed away on 10.07.2004 17:00 Israel time
at my then home.
I was a child of age 15 at that time and I saw it happen.
The death looked as a result of a heart attack.
Regards.

Selon les ordres juifs, Nina Khaèt était enregistrée par Nina Khayat (?) non juive. Nina Khaèt de Tachkent a devenu Nina Khayat en Israël sans son désir, car elle n'était que la fille du juif Veniamin (Benjamin) Khaèt et de ma grand-mère russe Galina Khaèt. Dans ses documents israéliens depuis le 29 mai 1999 jusqu'au 10 juillet 2004, Nina Khaèt a devenu Nina Khayat. Le Tribunal Administratif de Saint-Gall peut confirmer la date et l'heure de sa mort dans l'ambassade israélien à Berne. Si mon rendez-vous avec M. le médecin Paul-Bernard n'était pas fixé le 10 juillet à 15 00, je n'aurais pas composé ce même message pour votre Tribunal. Si ce même M. le psychiatre Roduit Paul-Bernard avait confirmé ma stabilité psychique et l'erreur du TAF, j'aurais oublié cette même coïncidence. Je ne prendrai jamais alcool, cigarettes, drogue et traitement psychique. N'importe où en Europe ou en Russie, je veux vivre longtemps. J'aime la vie. Seul les malades psychiques peuvent m'attribuer la soutenance du stalinisme et m'expliquer «pour quelle motivation je n'avais aucun droit sur mon travail en 2009», alors que j'affirme et je démontre les faits selon mes documents universitaires de Strasbourg qu'en 2008 et en 2009 j'avais le permis sur mon travail en Israël. De cette même façon par l'ordinateur, seuls les malades mentaux pouvaient fixer mon rendez-vous avec le psychiatre vers l'anniversaire de la mort de ma maman, à l'heure, alors que son cœur s'est arrêté le 10.07.2004 à 17 heures 00 par le temps israélien et à 15 heures 00 à travers le temps suisse.



Veillez émettre vos factures en TIERS-PAYANT (Assurance maladie) et les envoyer à l'adresse suivante :
Administration RA-Valais, Section caisse-maladie, Zone industrielle 4, 1963 Vétroz

Docteur
RODUIT Paul-Bernard
Rue de Venise 3B

1870 MONTHEY

Martigny, le 3 juillet 2018

Concerne : 13221.1 N572093 CM : CSS Assurances Agence principale de Sion
KIRIYATSKIY Alexander N° Affiliation : 80424960
11.05.1970 ISRAËL N° AVS : 7561978599369
La vérification de l'identité du requérant d'asile est de la responsabilité du médecin

Mesdames, Messieurs,

Nous autorisons par la présente la (les) personne (s) citée (s) en marge à passer une visite médicale auprès de votre cabinet.

Rendez-vous : le **10.07.2018 à 15:00.**

Seuls les soins médicaux effectués dans le cadre du catalogue des prestations de l'assurance obligatoire des soins seront remboursés.

D'autre part, seuls les médicaments faisant partie de la liste des spécialités (LS) sont admis.

NOUS VOUS PRIONS D'EN TENIR COMPTE DANS L'ETABLISSEMENT DE VOS ORDONNANCES

Votre facture devra être accompagnée de la présente autorisation ainsi que du formulaire annexé.

Pour tous les autres cas, une demande de garantie **PREALABLE** doit nous être remise dans les plus brefs délais, au moyen du formulaire annexé et dûment complété **ET ACCOMPAGNE DU DIAGNOSTIC SOUS PLI FERME.**

Les traitements hors cadre du catalogue des prestations de l'assurance obligatoire des soins, effectués sans garantie préalable, ne seront pas honorés.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignements complémentaires que vous pourriez désirer et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

BUREAU POUR CANDIDATS REFUGIES
BAS-VALAIS
RUE BELLEVUE 4 - CP 471
1920 MARTIGNY

Annexes : 1 formulaire + renseignements complémentaires



RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Dernier rendez-vous médical

Date : 28.06.2018
Chez : Docteur
JURJIU Lilian
Rue du Léman 18b
1920 Martigny

Adresse du requérant

Rue Comte-Riand 1
1869 Massongex

Situation vaccinale du requérant

Institut central des hôpitaux valaisans
Rue Grand Champsec
1950 Sion
Tél. : 027/603.47.80

Résultat RX du thorax

Ligue valaisanne contre les maladies pulmonaires et la prévention
Rue Condémines 14
1950 Sion
Tél. : 027/322.99.71



Roduit Paul-Bernard

Psychiatrie et
psychothérapie • Médecins
méd. spéc. FMH psychiatrie et psychothérapie

RDU le
Mardi 10.07.2018
à 15h00

Contact

Téléphone

024 471 72 43

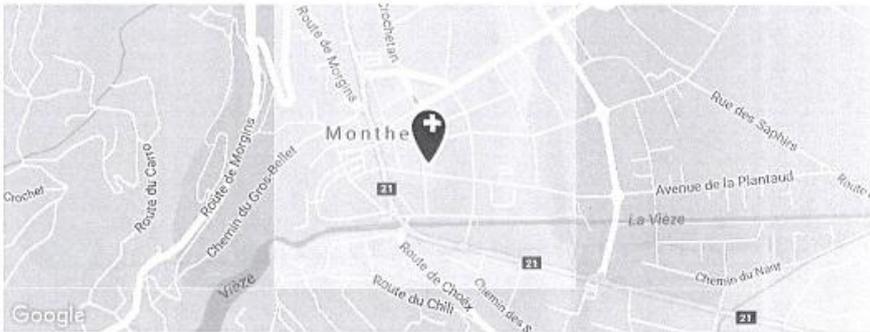
Fax

* 024 471 72 46

Adresse

rue de Venise 3B
1870 Monthey

* pas de publicité



Données géographiques © 2018 Google

Source: Swisscom Directories SA

Si je n'avais pas pu démonter le fait que je n'ai aucune maladie psychique, j'aurais demandé l'expertise des médecins indépendants au consulat de la Russie à Genève. Sous le contrôle du consulat russe,

l'on m'hospitalisera à Genève afin de regarder et analyser ma vie à l'hôpital psychiatrique comme à Amiens en 2007 pour déterminer, pendant quelques jours en 2018, l'absence de maladie psychique dans mon organisme. Je veux vivre comme je vivais en Suisse depuis le 4 janvier 2004 jusqu'au 10 juillet 2018.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Domaine de direction Asile

P.P. CH-3003 Berne-Wabern, SEM

Recommandé

Monsieur
Alexander Kiriyaitskiy
c/o Etage 1
Rue Comte-Riand 1
1869 Massongex

Référence du dossier : N 572 093
Votre référence :
Notre référence : N° de pers. 17324547.0
Bern-Wabern, le 25 juin 2018

Reprise de la procédure

Monsieur,

Par arrêt du 8 mai 2018, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a annulé la décision du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) du 20 février 2015. Le TAF nous a transmis votre cause pour entreprendre des mesures d'instructions afin de déterminer l'éventuelle existence de troubles psychiques et votre capacité de discernement.

En vertu de l'art. 8 al. 1 de la loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi; RS 142.31) qui définit votre obligation de collaborer à la constatation des faits, nous vous invitons à faire établir par votre médecin traitant d'ici au 16 juillet 2018 un rapport médical concernant votre statut général et les fonctions psychiques.

Ce rapport médical doit être envoyé à l'adresse suivante:

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
N 572 093
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern
Tél. +41 (0)58 465 11 11, fax +41 (0)58 465 15 49
www.sem.admin.ch

Si j'avais rejeté mon rendez-vous avec M. le médecin Roduit Paul-Bernard, je n'aurais trouvé aucun autre psychiatre avant le 16 juillet et comme affirme la deuxième page de la Reprise de ma procédure: si je

n'avais pas donné l'analyse précise de ma santé psychique tout de suite à la demande du SEM, ce dernier se serait réservé le droit de prendre sa propre décision sur la base des pièces qui figurent à mon dossier et m'attribuent, sur sa première page, «l'éventuelle existence de troubles psychiques et ma capacité de discernement par le niveau très bas». Je n'appelle personne à responsabilité. Si j'avais obtenu mon asile politique en Suisse comme l'homme normal qui n'a pas besoin de psychiatre, j'aurais excusé l'Allemagne pour ma détention falsifié le 5 janvier 2009 et j'aurais oublié immédiatement tous mes problèmes liés avec votre SEM et avec son désir de m'attribuer 14 affirmations que je ne disais pas pendant mon audience à Berne en 2014. Ces mêmes affirmations ne correspondent pas à ma réalité objective et, c'est la raison pour laquelle, je suis très heureux d'avoir mon rendez-vous avec M. le psychiatre Roduit Paul-Bernard le 10 juillet 2018 à 15 heures 00 minutes afin de me débarrasser du diagnostic qui était formulé par le TAF sur la base des traductions incorrectes de mes réponses pendant mon audience dans le bâtiment du SEM à Berne en 2014.

Référence du dossier: N 572 093

Si vous ne donnez pas suite à notre demande dans le délai imparti, nous nous réservons le droit de prendre notre décision sur la base des pièces figurant au dossier.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Collaboratrice spécialisée

Cette décision concerne:

Monsieur Alexander KIRIYATSKIY, SYMIC N° de pers. 17 324 547, né le 11 mai 1970, Israël, date d'entrée en Suisse 4 janvier 2012.

Page 2

C'est pourquoi, je prie le Tribunal Administratif de ne pas rejeter mon analyse précise <http://m310014.uqam.ca/SEM.htm> des 14 erreurs mentionnées du traducteur qui n'étaient pas corrigées par M. l'auditeur à Berne en 2014. J'affirme le fait qui est confirmé par la Reprise de ma procédure. Le Tribunal Administratif n'aurait eu aucun

droit de rejeter mon analyse des erreurs mentionnées. Je veux défendre mon droit de déterminer l'état réel de ma ma santé psychique. Si, sur le territoire de la Suisse n'avait pas dominé la dictature néostalinienne, je serais d'accord avec la affirmation de votre Tribunal que mon analyse des 14 «erreurs» *ne peut pas être classée sans suite.*

Bundesverwaltungsgericht
Tribunal administratif fédéral
Tribunale amministrativo federale
Tribunal administrativ federal



Cour V

Case postale
CH-9023 St-Gall
Téléphone +41 (0)58 465 27 70
Fax +41 (0)58 465 29 80
www.tribunal-administratif.ch

Par courrier recommandé

Monsieur
Alexander Kiriyskiy
Etage 1
Rue Comte-Riand 1
1869 Massongex

Numéro du dossier : E-1900/2015
waw/hea

25 mai 2018

Alexander Kiriyskiy, né le 11 mai 1970 / votre courrier du 22 mai 2018

Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier précité et constatons que, par arrêt du 8 mai 2018, le Tribunal a statué sur votre recours du 23 mars 2015 qui avait été interjeté contre la décision du SEM du 20 février 2015. Partant, votre courrier est classé sans suite.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

William Waeber

Juge

En outre, alors que l'on m'oblige à démontrer que je n'ai aucune

maladie psychique ou pendant mon rendez-vous avec M. le médecin Roduit Paul-Bernard le 10 juillet 2018 à 15 heures 00 ou sous la direction de la Russie à l'hôpital psychiatrique pendant quelques jours, je dois de nouveau prier le Tribunal Administratif de Saint-Gall d'accepter mon analyse précise de ces mêmes 14 «erreurs» du SEM dans sa réponse au Tribunal. Je ne crois pas dans les traditions médiévales et je suis indifférent au fait que mon rendez-vous avec M. le psychiatre Roduit Paul-Bernard passera pendant l'anniversaire du décès de ma mère. En outre, si pendant mon premier rendez-vous avec ce mêmes psychiatre suisse je n'avais pas pu démontrer le fait que je n'ai aucun trouble psychique, dans mes batailles politiques contre la dictature européenne j'aurai dû utiliser la coïncidence étrange de l'heure et de la date de la mort de ma mère en 2004 avec celles de mon premier rendez-vous avec M. Roduit Paul-Bernard en 2018. Je veux obtenir ma confirmation officielle que pendant 6 ans et demi de mon logement en Suisse je n'avais pas besoin de psychiatre. Mon état psychique n'était jamais modifié pendant 28 ans depuis 1990 jusqu'à 2018. Pendant ces mêmes 28 ans je n'avais jamais besoin de psychiatre pour bien être intégré dans la société selon les confirmations de mes diplômes en URSS, en Ouzbékistan, en Italie, au Canada, en France et sans leurs confirmations en Israël et en Suisse. Seulement pour confirmer le fait que je n'ai aucune maladie mentale, depuis le 28 juin 2018 de nouveau, je dois prier le Tribunal Administratif d'étudier mon analyse précise de 14 erreurs de mon traducteur du français en allemand à Berne en 2014 pour accepter ma personne comme tous les autres hommes normaux en Suisse. Alexander Kiriyatskiy le 3 juillet 2018.

Signature: _____